



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

## Dans quel délai un supplément d'impôt sur le revenu peut-il être réclamé ?

Vérfié le 01 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

L'administration fiscale peut commettre des erreurs en établissant votre impôt sur le revenu. Elle dispose d'un certain délai pour vous réclamer un supplément d'impôt (appelé *déla de prescription* ou *déla de reprise*). Passé ce délai, elle ne peut plus vous réclamer ces impôts.

L'administration fiscale dispose d'un délai qui prend fin à la 3<sup>e</sup> année suivant celle où l'imposition est due.

Exemple : jusqu'au 31 décembre 2023 pour l'impôt dû au titre des revenus 2020.

Si l'administration vous *notifie* [titleContent](#) une proposition de rectification, le délai est interrompu. La date de cette notification sert alors de base pour un nouveau délai de prescription.

Exemple : vous recevez une proposition de rectification en novembre 2021 concernant votre impôt sur le revenu de 2017, l'administration a jusqu'au 31 décembre 2024 pour vous réclamer des montants que vous auriez dû payer.

**A noter** : certaines situations entraînent des délais prolongés, notamment si vous êtes soupçonné de fraude fiscale, d'activité occulte ou d'agissement frauduleux.

### Textes de loi et références

- Code civil : article 2231 [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000019017290&cidTexte=LEGITEXT000006070721) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000019017290&cidTexte=LEGITEXT000006070721>)  
*Interruption du délai de prescription acquis*
- Livre des procédures fiscales : articles L169 à L169A [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006191974/) (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006191974/>)  
*Déla de reprise de 3 ans pour l'impôt sur le revenu et cas de prolongation*
- Livre des procédures fiscales : articles L171 à L172H [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006191975&cidTexte=LEGITEXT000006069583) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006191975&cidTexte=LEGITEXT000006069583>)  
*Déla de reprise spécifique en cas d'erreur sur la nature de l'impôt ou le lieu d'imposition (article L171)*
- Livre des procédures fiscales : articles L186 à L188 C [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006163105&cidTexte=LEGITEXT000006069583) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006163105&cidTexte=LEGITEXT000006069583>)  
*Déla général de reprise de 6 ans et cas de prolongation*
- Livre des procédures fiscales : article L189 [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006163106&cidTexte=LEGITEXT000006069583) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006163106&cidTexte=LEGITEXT000006069583>)  
*Interruption du délai de reprise*
- Bofip-Impôts n°BOI-CF-PGR-10-20 relatif aux délais de reprise en matière d'impôt sur le revenu [↗](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1396-PGP) (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1396-PGP>)

### Services en ligne et formulaires

- Impôts : accéder à votre espace Particulier (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120>)  
Service en ligne

### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

### Nous connaître

- [À propos](#)
- [Aide](#)
- [Contact](#)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

### Nos partenaires

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0